



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9554<sup>e</sup>** séance

Mercredi 21 février 2024, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Présidente:* M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett. . . . . (Guyana)

*Membres :*

Algérie . . . . .	M. Koudri
Chine . . . . .	M. Sun Zhiqiang
Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M. de Rivière
Japon . . . . .	M <sup>me</sup> Shino
Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Gatt
Mozambique . . . . .	M. Afonso
République de Corée . . . . .	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Dix
Sierra Leone . . . . .	M. Kanu
Slovénie . . . . .	M <sup>me</sup> Jurečko
Suisse . . . . .	M. Hauri

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine  
(S/2024/170)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2024/170)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/170, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Rugwabiza.

**M<sup>me</sup> Rugwabiza** (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Guyana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. J'ai l'honneur de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2024/170) et d'informer les membres de l'évolution récente de la situation dans le pays et de la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le 6 février, une session spéciale du Comité exécutif de suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a été organisée sous la présidence de S. E. le Président Touadera pour commémorer le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord. Cette session a été l'occasion de faire le point sur l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus mutualisé de l'Accord politique et de la feuille de route de Luanda et a été marquée par une forte mobilisation des parties prenantes nationales, régionales et internationales, y compris les garants et les facilitateurs de l'Accord. Les participants à la session ont salué l'aide apportée par la communauté internationale, tout en appelant à un soutien supplémentaire pour mettre en œuvre

les engagements restants et en demandant le maintien de l'appui à la décentralisation du processus de paix.

S'exprimant au nom de tous les facilitateurs et garants, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale s'est félicité des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre du processus de paix mutualisé, notamment l'autodissolution de neuf groupes armés et le maintien d'anciens chefs de groupes armés au sein du Gouvernement actuel. En outre, le Commissaire a appelé les signataires initiaux de l'Accord politique qui ne l'ont pas encore fait à réintégrer le processus de paix et le processus politique, tout en saluant l'appui déterminant fourni par la MINUSCA pour assurer la décentralisation effective de la mise en œuvre de l'Accord.

Il y a un peu plus d'un mois, le 15 janvier, une patrouille de la MINUSCA a heurté un engin explosif alors qu'elle rentrait après avoir escorté des travailleurs humanitaires apportant de l'aide à Nzakoundou, un village de l'ouest de la République centrafricaine qui a récemment été l'épicentre d'une attaque menée par des éléments présumés du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation. L'explosion a tué Steve Emmanuel Atebele, membre du contingent camerounais, et blessé cinq de ses compagnons. Le soldat Atebele avait 30 ans et était père de famille. J'exprime mes condoléances et celles de l'ensemble du personnel de la MINUSCA à la famille du défunt et au Gouvernement camerounais.

La mort tragique de ce jeune soldat de la paix, qui s'inscrit dans une série d'événements similaires survenus au cours des derniers mois, doit nous inciter à faire preuve de célérité dans la gestion des menaces que représentent les engins explosifs pour les soldats de la paix et à prendre des mesures appropriées. Il est crucial de comprendre les sources et les origines de ces engins au moyen d'une collecte de renseignements appropriée mais aussi de poursuivre la coopération transfrontière afin d'endiguer le flux d'armes vers le territoire de la République centrafricaine. En outre, les pays de la région doivent renforcer leur coopération pour assurer une gestion et un contrôle efficaces des frontières afin de juguler la prolifération de ces armes.

Les engins explosifs et les armes légères ne constituent pas seulement une menace pour la population et les soldats de la paix, ils représentent également l'obstacle le plus sérieux à l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ouest du pays, où vit 50% de la population centrafricaine. Je souhaite donc demander au Conseil d'apporter son appui à une réponse urgente, dédiée et véritablement multidimensionnelle à cette menace, tant pour protéger les civils que

pour garantir la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher la propagation de ces armes meurtrières dans d'autres régions de la République centrafricaine. Cette approche doit inclure un investissement dans l'appréciation de la situation ainsi qu'une coopération transfrontière ciblée sur les origines et les sources d'approvisionnement de ces armes. En outre, la réponse multidimensionnelle doit comprendre une meilleure préparation des contingents avant leur déploiement, une formation et un équipement appropriés des contingents déployés, le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales et la poursuite de la sensibilisation de la communauté à la menace.

La République centrafricaine est un pays vaste, avec un climat tropical, des forêts denses et des terrains difficilement praticables. Le réseau routier du pays ne couvre qu'une distance d'environ 24 000 kilomètres, dont la majeure partie est constituée de chemins de terre et dont seulement 3 % sont goudronnés. Chaque année, pendant les huit longs mois de pluies fortes, ces chemins sont inutilisables pour le transport routier. Dans tout le pays, de nombreux villages sont inaccessibles et presque coupés du monde toute l'année. En un mot, l'Afrique centrale est un pays enclavé, dépourvu de routes de liaison internes. Cela constitue non seulement un défi majeur pour la mobilité des contingents de la MINUSCA et des forces de défense et de sécurité nationales, et donc pour la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État centrafricain sur son territoire, mais ces problèmes sont également aggravés par les capacités limitées de transport et de logistique de la Mission pour projeter le personnel et appuyer les opérations. Pour répondre aux urgences en matière de protection des civils dans certaines zones reculées, la Mission doit utiliser tous ses moyens aériens limités, si bien qu'elle n'est pas en mesure de répondre à d'autres besoins urgents en matière de protection des civils. L'absence d'un avion de transport de marchandises en vrac a limité la capacité de la Mission de transporter des matériaux critiques nécessaires pour entreprendre nos projets sur le terrain afin d'améliorer l'accessibilité et la mobilité du personnel civil et en tenue de la MINUSCA.

Alors que nous nous apprêtons à entamer des délibérations sur le budget de la MINUSCA, nous comptons sincèrement sur les membres du Conseil et tous les États Membres pour mettre à la disposition de la MINUSCA les moyens logistiques et de transport dont elle a besoin pour consolider et étendre son soutien logistique au Gouvernement centrafricain et aux forces de défense et de sécurité, afin qu'ils puissent s'acquitter de leur responsabilité première de protection des civils et d'exercice de la souveraineté sur leur territoire.

En effet, la résolution 2709 (2023), par laquelle le Conseil a renouvelé le mandat de la MINUSCA, a fait du soutien de la Mission au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État une tâche prioritaire. La MINUSCA, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, a investi dans des domaines clés, notamment le redéploiement des fonctionnaires et autres agents de l'État de Bangui vers leurs lieux d'affectation dans les préfectures et sous-préfectures à travers le pays. La MINUSCA a également investi dans la construction, la rénovation et l'équipement de bâtiments administratifs. En janvier, 86 % des autorités administratives locales étaient présentes à leur poste. La MINUSCA a fourni un soutien dans les domaines de la logistique, de la sécurité et du renforcement des capacités au Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative et au Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local, touchant au total plus de 5 000 fonctionnaires présents sur le terrain, contre seulement 650 en 2013.

Je dois dire que notre mandat actuel a suscité des attentes encore plus grandes. À cet égard, la Mission continuera de renforcer sa coopération étroite et ses patrouilles conjointes avec les Forces armées centrafricaines et les forces internes, en particulier dans les zones frontalières et les foyers de tension. À cela s'ajoute le besoin urgent d'une réforme du secteur de la sécurité, à laquelle nous continuons d'apporter un soutien considérable.

Toutefois, l'élévation de l'extension de l'autorité de l'État au rang de tâche prioritaire n'a pas été accompagnée de ressources supplémentaires pour sa mise en œuvre, ce qui, si rien n'est fait au cours des prochaines délibérations budgétaires, pourrait limiter notre capacité d'appuyer de manière optimale la tâche prioritaire supplémentaire qui nous a été confiée. De plus, l'ampleur des besoins en matière de réforme du secteur de la sécurité et de rétablissement de l'autorité de l'État ne peut être supportée par la MINUSCA seule. C'est pourquoi j'encourage les États Membres et les partenaires disposant de l'expertise et des capacités institutionnelles nécessaires à épauler les forces de défense et de sécurité nationales centrafricaines et, ce faisant, à appuyer les efforts déployés par la République centrafricaine et les progrès accomplis dans la constitution d'une armée professionnelle et de forces de sécurité intérieure. Il n'y a tout simplement pas d'alternative à la sécurité durable et à la sécurisation de la population centrafricaine et à la préservation de la souveraineté du territoire centrafricain.

C'est l'occasion pour moi de féliciter le Gouvernement centrafricain d'avoir adopté, à la fin du mois de décembre 2023, sa politique nationale de 10 ans relative à

la gestion des zones frontalières. La mise en œuvre de ce plan requiert une coopération frontalière entre la République centrafricaine et les pays voisins, y compris grâce à l'activation des commissions frontalières. Ces commissions jouent un rôle crucial dans la lutte commune contre l'insécurité et toutes les formes d'activités illégales qui constituent un obstacle permanent au développement économique de la République centrafricaine.

Le 8 décembre 2023, le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA ont organisé conjointement un séminaire sur la communication stratégique. L'objectif de ce séminaire national était de faire collectivement le point sur les réalisations et les défis du mandat passé, mais aussi de faire connaître au Gouvernement et à tous les partenaires de la République centrafricaine le contenu du nouveau mandat, ainsi que les attributions respectives du Gouvernement, de la MINUSCA, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires centrafricains dans sa mise en œuvre. Cette initiative de communication stratégique, la première depuis le déploiement de la Mission, a été très appréciée par les autorités centrafricaines et le corps diplomatique à Bangui, ainsi que par les autorités locales de la région. L'un des principaux résultats des séminaires préfectoraux a été l'appel général lancé par les femmes en faveur d'un soutien qui leur permettrait de jouer un rôle résolu et actif dans les élections locales et les mécanismes locaux de mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation dans leurs localités respectives. J'ai l'intention de continuer d'user de mes bons offices, de mobiliser toutes les ressources de la Mission et de faire appel à l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin d'atteindre cet objectif. Une participation plus active et plus concrète des femmes et des jeunes à la vie politique centrafricaine, en particulier dans les périphéries, est essentielle pour qu'ils puissent participer de manière véritable au développement politique et socioéconomique de leur pays.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Rugwabiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour sa présentation et tiens à lui redire le plein soutien de la France.

La poursuite du processus de paix en République centrafricaine est essentielle pour faire taire les armes. La France salue les efforts des autorités centrafricaines. La deuxième réunion de la revue stratégique sur la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route de Luanda s'est tenue à Bangui en octobre 2023. C'est un

pas dans la bonne direction. Les progrès dans ce domaine doivent être amplifiés.

La France se félicite du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Elle salue la poursuite de ses efforts, en lien avec les autorités centrafricaines, pour renforcer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Les actions de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement doivent se poursuivre, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité. Nous nous réjouissons des résultats obtenus par les autorités centrafricaines, en lien avec la MINUSCA, dans la lutte contre les groupes armés.

S'agissant de l'insécurité qui persiste en raison des mouvements transfrontaliers de groupes armés, la coopération avec les pays de la région est indispensable. La France encourage la poursuite des efforts du Gouvernement centrafricain et la mise en place d'une coopération concrète en lien avec les organisations régionales, ainsi qu'avec les États voisins.

Des attaques continuent d'être menées par les groupes armés contre les populations civiles, les forces centrafricaines et la MINUSCA. La France les condamne. Nous sommes préoccupés par la menace croissante posée par l'usage d'engins explosifs dans plusieurs régions du pays. Nous condamnons les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme, qui ont augmenté de 30 % par rapport à la période précédente, en particulier celles commises par les groupes armés et les mercenaires russes, notamment le groupe Wagner. Ces violations, ainsi que les violences sexuelles liées au conflit et les atteintes aux enfants, ne doivent pas rester impunies. La situation humanitaire reste précaire et elle risque de se détériorer avec l'augmentation du nombre de réfugiés et demandeurs d'asile liée à la crise au Soudan. Il est essentiel d'assurer le plein accès de l'aide. Celle-ci doit être à la hauteur des besoins.

Pour consolider les progrès obtenus, le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition est nécessaire dans le cadre d'un espace de débat démocratique ouvert et apaisé. La France encourage les autorités centrafricaines à garantir les droits civils et politiques de tous les individus et à lutter contre les campagnes de désinformation. Nous appelons également les autorités à créer, dès à présent, les conditions pour la tenue d'élections locales libres, transparentes et inclusives.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son exposé détaillé. Le rapport (S/2024/170) démontre clairement le rôle essentiel que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des

Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans la protection des civils et la stabilisation de la situation en République centrafricaine.

J'aborderai aujourd'hui trois thèmes clefs, à savoir les contributions de la MINUSCA à la paix et à la sécurité, la nécessité pour la Mission de mener ses activités sans obstruction et l'importance d'un règlement politique pour mettre fin au conflit en cours dans le pays.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde reconnaissance à la MINUSCA, ainsi qu'à ses responsables et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour leurs sacrifices et leur engagement en faveur de la paix en République centrafricaine. Je tiens également à adresser mes sincères condoléances à la MINUSCA, au Cameroun et à la famille du soldat de la paix qui a perdu la vie après que son convoi a heurté un engin explosif le mois dernier. Cela souligne l'importance des efforts conjugués du Gouvernement centrafricain et de la MINUSCA pour atténuer la menace que représentent les engins explosifs. Dans le cadre du nouveau mandat de la MINUSCA, le Conseil de sécurité a priorisé les tâches confiées à la Mission, parmi lesquelles figure l'appui à l'extension de l'autorité de l'État. Les États-Unis sont conscients que cet effort constitue un élément essentiel d'une paix durable, et se félicitent du fait que la MINUSCA contribue à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité afin de leur permettre d'assumer au premier chef les responsabilités en matière de sécurité en République centrafricaine. Cependant, à mesure que les Forces armées centrafricaines (FACA) voient leurs capacités se renforcer, leur responsabilité s'accroît également. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin, et les FACA ont incendié un village entier à la suite d'une opération menée le 24 décembre, entraînant le déplacement de 750 familles.

De telles actions sont inacceptables et sapent les efforts déployés pour étendre l'autorité de l'État, protéger les civils et investir dans la stabilisation, qui sont autant de priorités de la MINUSCA et du Gouvernement centrafricain et d'éléments essentiels de la paix. Nous demeurons également très préoccupés par les informations faisant état de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, ainsi que de violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit. Nous demandons au Gouvernement centrafricain d'amener les responsables à répondre de leurs actes. Face aux besoins humanitaires considérables en République centrafricaine, qui ne cessent d'augmenter, les États-Unis se félicitent du fait que la MINUSCA facilite l'accès humanitaire et appellent toutes les parties à permettre l'acheminement complet, sûr, rapide, immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire. Un

autre aspect fondamental du travail de la MINUSCA consistera à appuyer la tenue d'élections locales historiques en octobre. Les élections constituent une étape importante vers la décentralisation, et j'appelle les autorités centrafricaines à veiller à ce qu'elles se déroulent de manière inclusive, dans la transparence et dans les délais fixés, et avec la participation pleine et véritable, sur un pied d'égalité, des femmes et des jeunes.

Après avoir salué certaines des contributions importantes de la MINUSCA, je dois maintenant aborder certains des défis à relever.

Premièrement, l'obstruction, par les FACA, des convois de la Mission, souvent lorsque ces forces mènent des opérations conjointes avec le personnel de Wagner, est incompatible avec l'obligation qui incombe à la République centrafricaine, en vertu de l'accord sur le statut des forces, de garantir à la MINUSCA une liberté de circulation totale et sans restriction dans l'ensemble du pays. Ces obstructions limitent la capacité de la Mission de protéger les civils et de surveiller les violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

Deuxièmement, les restrictions imposées aux drones par le Gouvernement centrafricain limitent considérablement la capacité de la Mission de se tenir au fait de la situation dans un contexte de sécurité changeant, ce qui entrave les efforts déployés pour neutraliser les groupes armés et protéger les civils. Ces restrictions exposent également les soldats de la paix à des risques accrus. J'appelle une nouvelle fois les autorités centrafricaines à lever immédiatement ces restrictions. Je trouve extrêmement préoccupant que j'aie formulé la même demande au Gouvernement lors d'une séance d'information consacrée à la MINUSCA il y a un an (voir S/PV.9265). Comme je l'ai dit à l'époque, lever une restriction pour la remplacer par une autre n'est pas un progrès, et il faut mettre un terme à cette situation.

Troisièmement, le fléau de la désinformation favorise l'instabilité, sape l'action de la Mission, accroît la menace qui pèse sur les soldats de la paix et réduit l'efficacité des efforts de maintien de la paix. Quiconque continue de propager sciemment des mensonges se rend complice de la persistance de la violence et de l'insécurité.

Enfin, il est important de lutter contre les groupes armés qui refusent de participer au processus de paix, mais aucune solution militaire ne peut à elle seule briser le cycle de la violence. Nous appelons toutes les parties à reprendre le dialogue politique dans le cadre du processus de paix, et nous soulignons que, par ses bons offices, la MINUSCA peut et doit faciliter ces efforts par tous les moyens possibles.



Les États-Unis restent un partenaire indéfectible du peuple centrafricain, ainsi que du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil de la MINUSCA, qui œuvrent avec tant de diligence pour lui apporter la sécurité. Il est temps de choisir la voie de la paix.

**M. Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique, mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana.

Nous prenons acte du rapport du Secrétaire général (S/2024/170) et remercions M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de son exposé instructif sur la situation en République centrafricaine et, en particulier, de sa direction dynamique et efficace. Nous saluons également la participation du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

La République centrafricaine est confrontée à des défis multidimensionnels, et notre appui au rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'ensemble du pays est essentiel pour y faire face. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent les efforts cruciaux et louables déployés par la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies pour s'acquitter de leur mandat, souvent dans des conditions difficiles. Nous saluons aussi les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission, ainsi que les organisations régionales qui continuent d'apporter à la République centrafricaine le soutien dont elle a besoin en ce moment critique, alors qu'elle continue d'avancer sur la voie du rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil et le Guyana prennent tout d'abord acte avec préoccupation des désaccords exprimés par l'opposition politique et les chefs de certains groupes armés en ce qui concerne les ouvertures au dialogue lancées par le Président Touadera, ainsi que de l'arrestation d'un membre du parlement par les forces de défense et de sécurité, ce qui est de nature à compromettre une participation politique inclusive et active. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana encouragent la poursuite du dialogue lancé à l'initiative du Président pour appeler les acteurs politiques centrafricains à l'étranger à rentrer au pays et à participer au processus politique et de développement de la République centrafricaine. À cet égard, le récent remaniement du Gouvernement, qui a abouti à la nomination d'anciens dirigeants de l'opposition, est un signe positif qu'il convient d'encourager.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité en République centrafricaine, les trois membres africains

du Conseil et le Guyana sont consternés par les conditions de sécurité actuelles, qui restent instables. En effet, les civils sont soumis à un cycle continu de violence de la part des groupes armés, ce que nous condamnons avec la plus grande fermeté. Nous condamnons également les attaques répétées des groupes armés contre les acteurs humanitaires, la MINUSCA et les Forces armées centrafricaines (FACA), qui s'emploient résolument à maintenir et à rétablir la sécurité en République centrafricaine. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'attaque à l'engin explosif perpétrée contre la MINUSCA le 15 janvier à Mbindale, dans laquelle un soldat de la paix camerounais a été tué et cinq autres blessés. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana adressent leurs plus sincères condoléances au Cameroun et à l'ensemble de la famille des Nations Unies. Nous souhaitons aux soldats de la paix blessés un prompt et complet rétablissement.

En outre, les problèmes de sécurité intérieure de la République centrafricaine, tels que l'insécurité aux frontières, le commerce illicite de ressources naturelles et d'armes et l'emploi persistant d'engins explosifs et de drones, contribuent certainement à l'instabilité des conditions de sécurité dans le pays. Nous encourageons les autorités centrafricaines à collaborer avec la MINUSCA et à continuer de promouvoir le processus de médiation et de réconciliation au niveau local, pour décentraliser le processus de paix, régler les conflits et consolider les acquis. Face à ces menaces, nous encourageons la MINUSCA à conserver le même niveau de mobilisation et à consolider les progrès obtenus de haute lutte en matière de sécurité, en coopération avec les FACA. Toutefois, il va de soi qu'une telle entreprise doit bénéficier de l'appui de la communauté internationale.

S'agissant du processus de paix, nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine. Nous saluons également les avancées réalisées dans le processus de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'État. Nous appelons tous les acteurs politiques du pays, notamment l'opposition et la société civile, à collaborer de manière constructive dans un esprit de tolérance et de dialogue, afin de préserver la cohésion sociale et de contribuer au succès de l'ensemble du processus de paix.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana félicitent le Gouvernement pour l'achèvement du plan d'action de 10 ans visant à rendre opérationnelle la politique nationale de gestion des frontières, adopté en

septembre 2023, avec l'appui de la MINUSCA et des partenaires internationaux. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer la coopération sous-régionale et améliorer la sécurité aux frontières de la République centrafricaine. À cet égard, nous nous félicitons du travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de sa visite en République centrafricaine, au cours de laquelle elle s'est entretenue avec les autorités nationales, notamment sur la mise en œuvre du communiqué conjoint de la République centrafricaine et de l'ONU sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits.

Nous encourageons les autorités centrafricaines à coopérer avec la MINUSCA pour continuer de renforcer les capacités opérationnelles des FACA, en vue de répondre efficacement aux nouveaux défis en matière de sécurité que pose la multiplication constante des menaces asymétriques. À cette fin, nous saluons les initiatives de la MINUSCA en matière de formation et de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales dans les domaines du déminage, de la logistique et des droits humains. La MINUSCA ne peut pas, à elle seule, mettre en œuvre un tel processus. Par conséquent, la communauté internationale doit davantage la soutenir.

Pour protéger la République centrafricaine et sa population, il faut mettre fin au pillage continu de ses ressources naturelles par les groupes armés, en mettant en place des mécanismes de traçabilité et de certification des minerais et en renforçant la sécurité aux frontières.

En ce qui concerne le processus électoral, les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de l'adoption du nouveau code électoral par l'Assemblée nationale, qui constitue un élément important des préparatifs du prochain rendez-vous électoral prévu en 2025. Nous tenons à saluer la coopération en place entre les forces de défense et de sécurité et leurs homologues de la MINUSCA, et encourager les parties à perpétuer cette synergie, afin de rendre opérationnel le plan intégré de sécurité des élections. On ne saurait trop insister sur l'importance du processus électoral, dont l'issue déterminera l'avenir politique de la République centrafricaine et posera les jalons d'une paix viable et pérenne.

Aussi encourageons-nous les partenaires internationaux de développement et le Groupe des Amis de la République centrafricaine à apporter l'appui financier et logistique dont le pays a besoin pour organiser des élections régulières, transparentes et crédibles. À cette fin, nous appelons tous les acteurs politiques, y compris l'opposition et la société civile, à collaborer de manière constructive avec toutes les composantes de la société centrafricaine,

en particulier les femmes et les jeunes, pour renforcer la cohésion sociale, la tolérance et le dialogue.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent l'importance de promouvoir la participation des femmes aux prochaines élections et appellent au déploiement de tous les efforts nécessaires à cette fin. Il est essentiel de garantir la sécurité des prochaines élections. Nous appelons donc au renforcement de la coopération entre les forces de défense et de sécurité centrafricaines et la MINUSCA, afin de rendre opérationnel le plan intégré de sécurité des élections.

Le succès des élections prévues dépend de l'appui de la communauté internationale. C'est pourquoi nous demandons à tous les partenaires internationaux et régionaux d'accroître le leur. La population centrafricaine attend avec intérêt la tenue effective des élections, elle qui aspire à une paix durable, ainsi qu'à des élections libres, régulières et crédibles.

Sur le plan humanitaire, les trois membres africains du Conseil et le Guyana notent avec inquiétude l'augmentation des violations des droits humains, la persistance des violences sexuelles liées au conflit et des violations graves contre des enfants – enlèvement, recrutement et exploitation d'enfants –, qui constituent la majorité des violations graves commises par les groupes armés. Nous demandons instamment au Gouvernement de mettre en place des mécanismes d'établissement des responsabilités ou de prendre des mesures pour remédier aux violations flagrantes des droits humains et du droit international humanitaire.

Nous nous félicitons de la libération de 134 enfants en 2023, tout en relevant que ce nombre est nettement inférieur à celui du nombre d'enfants libérés en 2022, et nous demandons la libération immédiate de tous les enfants retenus en captivité. À cet égard, nous saluons tous les efforts de prévention des violences sexuelles liées au conflit, ainsi que les efforts nationaux en matière de promotion des droits humains et de protection de l'enfance.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par l'afflux de personnes déplacées et de réfugiés qui découle des conflits dans les pays voisins de la République centrafricaine, de la violence accrue des groupes armés contre des civils et des effets des changements climatiques, qui exacerbent les tensions communautaires. Tous ces éléments ont des effets désastreux sur la situation humanitaire en République centrafricaine. Dans cette optique, nous appelons à la libre circulation des travailleurs humanitaires, afin qu'ils puissent accomplir leur tâche sans être exposé à des risques et sans faire l'objet d'une menace.

Pour conclure, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur appui à la MINUSCA. Nous félicitons chaleureusement la Représentante spéciale du Secrétaire général et son équipe pour leur remarquable contribution à la stabilisation de la République centrafricaine. Nous réaffirmons notre forte solidarité avec le Gouvernement et le peuple centrafricains, ainsi que notre détermination à soutenir l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République centrafricaine.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son exposé complet. Je salue la participation du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

Pour commencer, j'exprime mes plus sincères condoléances à la famille du soldat de la paix tué dans l'attaque contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) du 15 janvier.

La République centrafricaine se trouve à un tournant crucial de ses efforts d'édification de l'État. Cependant, les conditions de sécurité restent instables, en particulier dans les zones frontalières. Par conséquent, l'État doit étendre son autorité pour relever efficacement des défis multiformes. Compte tenu de ces circonstances, je souhaite insister sur quatre points.

Premièrement, il faut faire avancer le processus de paix pour garantir la stabilité de la République centrafricaine. Nous félicitons le Gouvernement de son attachement à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et de son appropriation durable de ce dernier, et nous l'exhortons à poursuivre le dialogue avec les groupes armés. Tous les groupes armés doivent déposer les armes et participer au plus tôt au processus de paix.

De plus, l'organisation des élections locales d'ici à octobre est indispensable pour garantir une gouvernance démocratique et instaurer la décentralisation nécessaire à une paix durable. Nous prenons note de l'adoption en janvier d'un nouveau code électoral, qui constitue une étape essentielle dans l'organisation des élections. Nous encourageons le Gouvernement centrafricain, ainsi que l'opposition politique, à continuer de dialoguer et à définir des mesures de confiance en vue d'un processus électoral inclusif et crédible.

Deuxièmement, les conditions de sécurité instables, en particulier le long des frontières avec le Soudan et le

Tchad, sont très préoccupantes. La porosité des frontières permet des incursions transfrontalières, ainsi que le recrutement et les mouvements de combattants armés, ce qui, à plus grande échelle, compromet la stabilité régionale. Dans ce contexte, nous félicitons et appuyons sans réserve la MINUSCA dans son appui à l'extension de l'autorité de l'État, par l'intermédiaire d'une assistance au déploiement des forces de défense et de sécurité. L'utilisation accrue d'engins explosifs est une autre menace qui a récemment pris de l'ampleur, mettant en péril les opérations de sécurité et l'accès humanitaire. La République de Corée condamne toutes les attaques des groupes armés contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité et la MINUSCA.

Les mécanismes d'alerte rapide sont indispensables pour empêcher les violences liées à la transhumance. À cet égard, nous exhortons le Gouvernement centrafricain à lever toutes les restrictions imposées aux drones et aux vols de nuit de la MINUSCA. La capacité de la MINUSCA d'évaluer les menaces, d'améliorer son dispositif de prévention et d'assurer une protection fiable des populations reste essentielle. Il importe également que l'accord sur le statut des forces soit pleinement respecté.

Troisièmement, les violations des droits humains et atteintes à ces droits, les violences sexuelles liées aux conflits, les violations graves contre des enfants et les violations du droit international humanitaire qui continuent d'être perpétrées par toutes les parties doivent cesser immédiatement. Il est particulièrement inquiétant de constater que le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a augmenté de 30% en seulement quatre mois. Néanmoins, il est encourageant de lire l'analyse figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2024/170), selon laquelle le rétablissement de l'état de droit et la lutte contre l'impunité progressent peu à peu.

Quatrièmement, la situation humanitaire demeure désastreuse, près de la moitié de la population centrafricaine ayant besoin d'aide humanitaire. L'afflux de réfugiés en provenance du Soudan exacerbe les tensions existantes. Pour appuyer la République centrafricaine, la République de Corée a versé près de 4 millions de dollars au programme de stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement, grâce auquel nous espérons améliorer la stabilisation et renforcer la cohésion sociale dans le pays par la réfection des infrastructures de base et la fourniture d'une aide à la subsistance.

Pour terminer, la République de Corée réaffirme son appui indéfectible à la Représentante spéciale du Secrétaire général et à la MINUSCA dans leurs efforts pour stabiliser la République centrafricaine.



**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son exposé, et à saluer la présence parmi nous du représentant de la République centrafricaine.

Qu'il me soit tout d'abord permis de rendre hommage à l'ensemble du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour les sacrifices auxquels il consent afin d'instaurer une paix durable dans le pays. Malheureusement, nous avons été témoins, le mois dernier, d'une nouvelle attaque odieuse perpétrée à l'aide d'engins explosifs. La sécurité des soldats de la paix est d'une importance capitale, et nous condamnons avec force, une nouvelle fois, toute attaque dirigée contre eux.

Nous célébrons ce mois-ci le cinquième anniversaire de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en 2019. La mise en œuvre intégrale de l'Accord politique demeure indispensable pour parvenir à une paix et à un développement durables. À cette fin, la promotion de la réconciliation politique et de la réintégration socioéconomique, en particulier au niveau local, doit être au centre des efforts de stabilisation. Dans cette perspective, je voudrais insister sur les points suivants.

Premièrement, seule une solution politique apportera une stabilité durable, et cela doit rester la priorité. Cette solution nécessite un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes, dans le cadre d'une forte appropriation par le Gouvernement centrafricain. Il est encourageant de constater que le Gouvernement poursuit ses efforts pour faire progresser le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration (DDRR) des groupes armés. Pour que les membres de ces groupes revoient leur ligne de conduite, il faut leur offrir des perspectives de vie différentes et meilleures en mobilisant l'ensemble de la société. À cet égard, nous appuyons les efforts menés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour décentraliser le processus de DDRR, ce qui favorisera la participation active des acteurs locaux et redynamisera les mécanismes du processus de paix sur le terrain.

Cela est étroitement lié à mon deuxième point, qui concerne les élections locales prévues pour le second semestre de l'année. La présence de dirigeants locaux élus est essentielle à la réforme de la gouvernance locale visant à créer une communauté résiliente dans laquelle les ex-combattants sont dûment réintégrés. En outre, compte tenu de la présence persistante de groupes armés anti-gouvernementaux, les élections locales seront capitales à long terme pour les encourager à déposer les armes et à

choisir en définitive la voie de l'expression politique. Les prochaines élections peuvent être l'occasion de changer fondamentalement les dynamiques politiques au profit du bien-être de la population. Un processus électoral équitable, ouvert, inclusif et crédible doit être mis en place pour protéger les droits politiques de tous et surmonter les profondes divisions dans le pays.

Enfin, nous devons continuer à promouvoir la coopération régionale. Les activités des groupes armés et les flux illicites d'armes, notamment les engins explosifs improvisés, se concentrent dans les zones frontalières. Nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite des violations des droits humains et atteintes à ces droits commises par des groupes armés, des agents de l'État et d'autres membres du personnel de sécurité. La situation désastreuse en matière de sécurité humaine est encore exacerbée par l'afflux continu de déplacés en provenance du Tchad et du Soudan. L'autorité de l'État doit être encore étendue de manière durable afin de promouvoir la primauté du droit et la fourniture de services sociaux de base, avec l'appui de la communauté internationale. En partenariat avec ONU-Femmes, le Japon s'emploie à fournir une aide d'urgence pour garantir les services de base et à contribuer à la mise en place d'un mécanisme de protection pour lutter contre la violence contre les femmes et les filles dans les zones frontalières. Le Japon demeure déterminé à œuvrer aux côtés de ses partenaires internationaux à la paix et à la stabilité en République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Dix** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son exposé de ce matin. Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite des résultats qu'il a été possible d'obtenir grâce à une coopération plus étroite entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les autorités centrafricaines, à la suite de la redéfinition par le Conseil des priorités concernant les tâches de la Mission. Les engagements pris par la République centrafricaine de mettre en place des mécanismes chargés des droits de l'homme, de mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de préparer les élections locales de cette année constituent une base permettant d'instaurer une sécurité et une prospérité durables. Il importe que les autorités centrafricaines, avec l'appui de la MINUSCA, honorent ces engagements. Le Royaume-Uni demande instamment au Gouvernement centrafricain de veiller à ce que toutes les parties soient incluses dans le processus de paix et dans les élections locales et de respecter les dispositions de l'Accord

politique relatives à la décentralisation. Le rôle de bons offices de la MINUSCA demeure central, car assurer un dialogue inclusif aux niveaux national et local est le seul moyen de s'attaquer aux causes profondes du conflit en République centrafricaine.

Deuxièmement, il ne sera pas possible d'instaurer la sécurité en République centrafricaine avec les mauvais partenaires. Les atteintes aux droits humains commises par le groupe Wagner contre les civils menacent de prolonger l'insécurité et de réduire à néant les réalisations de la MINUSCA. Le principe de responsabilité doit s'appliquer à toutes les atteintes aux droits humains, quels qu'en soient les auteurs. À cette fin, le Royaume-Uni demande à la MINUSCA de veiller à ce que ses rapports annuels sur les droits humains soient communiqués en temps utile.

Troisièmement, nous soulignons que la MINUSCA continue d'occuper une place centrale dans la quête de paix et de stabilité en République centrafricaine, et nous rendons hommage aux soldats de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie en tentant d'accomplir cette mission. L'efficacité de la MINUSCA est tributaire d'une coopération solide avec le Gouvernement centrafricain, lequel doit notamment garantir la liberté de circulation des drones de la Mission. L'examen stratégique de la MINUSCA devrait être axé sur la manière dont la Mission peut continuer à se préparer à une transition durable une fois que les conditions seront réunies.

Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler avec les autorités centrafricaines pour aider la population du pays à parvenir à une stabilité et à une prospérité durables.

**M. Sun Zhiqiang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Rugwabiza de son exposé et je salue la présence du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

La situation politique et en matière de sécurité en République centrafricaine a continué de s'améliorer ces derniers temps. Nous avons tous été témoins des réalisations du Gouvernement centrafricain pour faire avancer le processus de paix, maintenir la sécurité nationale et promouvoir le développement et la reconstruction, entre autres. La communauté internationale doit aider la République centrafricaine à consolider la dynamique positive actuelle et à donner un nouvel élan à la paix et au développement.

Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous devons continuer à appuyer le processus politique et le processus de paix en République centrafricaine. Ces derniers temps, le Gouvernement centrafricain a promu activement la mise en œuvre de l'accord de paix et ouvert le dialogue, ce qui a conduit à

plusieurs avancées, certains groupes armés ayant annoncé leur adhésion à l'accord de paix. La Chine appelle les groupes armés qui n'ont pas encore déposé les armes à cesser immédiatement les hostilités et à entamer le processus de désarmement dans les meilleurs délais. La Chine soutient les organisations régionales concernées dans leur appui continu et constructif au processus de paix en République centrafricaine. Alors que le Gouvernement centrafricain organise les préparatifs en vue des élections locales, la communauté internationale doit fournir l'appui financier et technique nécessaire pour assurer le bon déroulement du scrutin. Nous avons noté que certains membres du Conseil ont fait référence au rapport sur la situation des droits humains en République centrafricaine publié par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en décembre 2023. La Chine estime que l'action en matière de droits humains doit être évaluée de manière objective à la lumière des réalités de la République centrafricaine, et que les droits humains ne doivent pas être utilisés comme un outil d'ingérence dans les affaires intérieures du pays concerné.

Deuxièmement, nous devons continuer à apporter notre appui à la République centrafricaine en ce qui concerne le maintien de la sécurité. L'amélioration globale de la situation en matière de sécurité en République centrafricaine n'aurait pas été possible sans les efforts conjoints du Gouvernement, de la MINUSCA et de la communauté internationale. Cependant, certains groupes armés continuent de mener des attaques en dehors de Bangui, mettant ainsi en péril la sécurité des civils et des soldats de la paix. La MINUSCA doit continuer à renforcer sa capacité de protéger les civils, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, et aider les Forces armées centrafricaines à assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité. Nous devons également être très vigilants quant aux répercussions de la situation au Soudan et au Tchad sur la République centrafricaine et aider les pays de la région à renforcer le contrôle des frontières, à enrayer les mouvements transfrontières d'individus armés et à préserver la sécurité commune dans la région. Le Gouvernement centrafricain a à plusieurs reprises fait part de son espoir de voir le Conseil de sécurité lever complètement l'embargo sur les armes. La Chine encourage le Conseil à continuer à prendre des mesures en ce sens jusqu'à la levée complète de l'embargo.

Troisièmement, nous devons continuer à appuyer le développement et la reconstruction de la République centrafricaine. Le rapport du Secrétaire général (S/2024/170) souligne que le développement socioéconomique est essentiel à la paix durable du pays. La Chine appelle la communauté

internationale à renforcer son appui dans des domaines tels que les infrastructures, le développement agricole, l'éducation et la santé, afin d'aider la République centrafricaine à améliorer sa capacité interne de développement et à créer un environnement favorable à une paix durable dans le pays.

Depuis qu'elle a pris ses fonctions, la Représentante spéciale Rugwabiza a dirigé les efforts considérables déployés par la MINUSCA pour appuyer le processus de paix, la décentralisation et la protection des civils. La Chine continuera à appuyer l'action de la Représentante spéciale. Il convient de noter que, près de 10 ans après le déploiement de la MINUSCA en République centrafricaine, son mandat de maintien de la paix et sa taille n'ont cessé de s'étendre. Le Gouvernement centrafricain a appelé à un ajustement du mandat de la MINUSCA à la lumière de la situation réelle dans le pays et à l'élaboration d'une feuille de route raisonnable pour le retrait de la Mission. La Chine estime que le Conseil devrait optimiser et rationaliser le mandat de la MINUSCA et en réduire les effectifs, en tenant compte de la situation et des besoins réels de la République centrafricaine. L'examen stratégique indépendant de la MINUSCA, actuellement en cours, doit réellement prendre en considération ces questions importantes.

**M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*)** : Je remercie la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza de son rapport. Je salue la présence au Conseil du représentant de la République centrafricaine.

Bien que les résultats présentés dans le rapport pour cette période (S/2024/170) fassent état de progrès dans l'approfondissement de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, la situation en matière de sécurité reste instable. Nous encourageons à poursuivre les efforts pour mettre en œuvre la feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs avec la participation des pays garants, l'Angola et le Rwanda. Pour que ces efforts politiques aboutissent à des résultats positifs, il est nécessaire de renforcer et d'étendre la présence de l'État sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine, en tenant compte, avant tout, des aspects liés au développement, à la politique, aux droits humains et à l'aide humanitaire. Le parachèvement du plan d'action visant à rendre opérationnelle la politique nationale de gestion des frontières est encourageante, et nous espérons que la coopération avec les pays voisins en particulier le Tchad, se poursuivra. Cette coopération peut déboucher sur des initiatives clés dans l'intérêt de la population civile, notamment en matière de sécurité. Tout cela va dans le sens de ce qu'a dit la Représentante spéciale Rugwabiza.

La paix et le développement se renforcent mutuellement, c'est pourquoi nous exhortons les institutions

financières internationales à continuer à ouvrir les crédits nécessaires pour aider la République centrafricaine à se remettre des chocs extérieurs et à continuer d'œuvrer au développement du pays, par exemple en investissant dans les infrastructures. Le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en matière de lutte contre les discours haineux et la désinformation favorise la tolérance et élargit l'espace civique, ce qui est nécessaire pour les élections locales, présidentielle et législatives. Nous espérons que ces aspects seront pris en compte en octobre et dans le cadre des processus futurs. Les initiatives en matière de communication stratégique sont également importantes à cet égard. L'inclusion de quotas femmes-hommes dans le nouveau code électoral est un point positif, et dans cette optique, les activités de sensibilisation menées par la MINUSCA pour promouvoir une véritable participation des femmes aux élections locales sont de la plus haute importance et doivent être renforcées.

Les données contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant l'augmentation de 30 % du nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits sont alarmantes, en particulier le recours à la violence sexuelle et à d'autres formes d'atteintes contre des mineurs. La lutte contre l'impunité est fondamentale pour parvenir à une véritable réconciliation. Nous soulignons le travail effectué par la Cour pénale spéciale, qui juge les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le travail conjoint de la MINUSCA, du bureau de pays des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, renforce les efforts d'alerte rapide en réponse à d'éventuelles flambées de violence et en matière d'aide humanitaire. Ce travail conjoint doit se poursuivre pour fournir une assistance à la population centrafricaine et aux personnes déplacées qui fuient le conflit au Soudan. La MINUSCA doit continuer à mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour prévenir, combattre et faire cesser les comportements répréhensibles de son personnel ou des personnes affiliées, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Enfin, l'Équateur appuie le travail de la MINUSCA et sa coopération active avec le Gouvernement centrafricain, qui, nous l'espérons, continuera à recourir au dialogue et à faciliter l'exécution des opérations de paix dans de bonnes conditions de sécurité et avec de meilleurs résultats pour la population.

**M<sup>me</sup> Gatt (Malte) (*parle en anglais*)** : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza de son exposé détaillé.

Tout d'abord, nous tenons à notre tour à rendre hommage aux soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) qui ont été récemment tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Le renouvellement du mandat de la MINUSCA en novembre 2023 a donné lieu à un accord collectif pour réévaluer les priorités dans le cadre du mandat de la Mission, y compris l'appui à l'extension de l'autorité de l'État. Malte se félicite des récents efforts de collaboration déployés à cet égard, notamment le déploiement de fonctionnaires par le Gouvernement centrafricain dans les régions assistées par la MINUSCA et le lancement de programmes ambitieux par la Banque mondiale. L'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine est notre objectif commun, et le maintien d'un espace politique inclusif en est une condition préalable indispensable.

La saison sèche se prolongeant, les activités des groupes armés ont augmenté, de même que les mouvements de transhumance et les affrontements qui en découlent. Nous condamnons les activités des groupes armés et sommes profondément préoccupés par les violations qu'ils ont commises, notamment les enlèvements dans le but de reprendre le contrôle des sites miniers. Nous sommes extrêmement inquiets par l'augmentation de 30% des violations des droits humains et des atteintes à ces droits au cours de la période considérée. Malte salue les efforts consentis par la MINUSCA pour dialoguer avec les milices afin d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants, ainsi que d'autres violations graves, et nous appuyons pleinement les initiatives destinées à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris le mariage forcé et l'esclavage sexuel. Nous saluons également le fait que le Gouvernement ait mis la dernière main à son plan d'action décennal dans le but de rendre opérationnelle sa politique nationale de gestion des frontières, ce qui constitue une étape importante dans la limitation du trafic international et encourage les autorités à continuer d'entretenir des relations de bon voisinage dans un esprit constructif.

Nous devons par ailleurs nous pencher sur les répercussions du conflit au Soudan sur la République centrafricaine. L'afflux de réfugiés alourdit la charge qui pèse sur les populations locales. Si l'on ajoute à cela les risques de sécurité auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires, nous sommes profondément inquiets de la situation de plus en plus tendue qui règne dans la zone instable des trois frontières. Étant donné que près de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire sous une forme ou une autre, les besoins étant exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire, nous voudrions souligner

combien il importe de veiller à ce qu'il y ait des ressources suffisantes pour la fourniture de l'aide.

La liberté de circulation et d'action de la MINUSCA reste un élément indispensable de son mandat. En dépit de la coordination renouvelée entre la Mission et les autorités, la restriction de l'utilisation des drones est inacceptable et constitue une menace délibérée pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Les drones jouent un rôle important dans la surveillance des zones en amont des patrouilles de la MINUSCA. Nous voudrions saisir cette occasion pour demander instamment au Secrétariat de distribuer, en temps utile, le rapport sur les droits humains qui sera publié dans le courant de l'année. Cela va dans le sens de la résolution 2709 (2023) et permet aux membres du Conseil d'avoir connaissance de tous les éléments requis avant d'entamer les négociations.

Pour terminer, nous continuons d'appuyer les efforts renouvelés déployés par la République centrafricaine pour amorcer un dialogue politique. Nous encourageons les autorités à maintenir cette dynamique, en donnant la priorité à la tenue d'élections locales ouvertes à tous et en élargissant l'espace civique nécessaire. Nous saluons l'adoption de quotas de femmes et d'autres mesures visant à accroître la participation véritable des femmes. Ces efforts, ainsi que la poursuite de la coopération avec la MINUSCA, sont des piliers fondamentaux pour l'extension de l'autorité de l'État et, partant, pour la stabilisation durable du pays.

**M<sup>me</sup> Jurečko** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, de l'exposé instructif qu'elle nous a présenté aujourd'hui. Je voudrais en outre exprimer le plein soutien et la reconnaissance de la Slovénie à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à ses pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leurs contributions inestimables à la paix en République centrafricaine. Je voudrais aussi exprimer nos sincères condoléances à la famille du soldat de la paix camerounais qui a été tué lors d'une récente attaque et souhaiter un prompt rétablissement aux soldats de la paix qui ont été blessés au cours de cet événement tragique. Je voudrais m'attarder sur trois points dans mon intervention d'aujourd'hui.

Premièrement, la Slovénie se félicite de la revitalisation du processus de paix. Nous restons toutefois préoccupés par l'instabilité persistante des conditions de sécurité et le nombre élevé de victimes civiles, y compris l'augmentation alarmante du nombre de violations graves signalées contre des enfants. Nous appelons tous les



groupes armés restants à revenir à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et à la feuille de route de Luanda, et nous encourageons la République centrafricaine à poursuivre ses contacts avec ces derniers, dans le but de garantir leur désarmement, leur démobilisation, leur rapatriement et leur réintégration.

Pour être couronné de succès, le processus de paix doit s'accompagner d'un dialogue politique inclusif et authentique avec tous les acteurs politiques et toutes les composantes de la société centrafricaine, y compris la participation pleine et véritable, sur un pied d'égalité, des femmes et des jeunes à tous les niveaux du dialogue. Mettre fin à l'impunité et garantir le respect des droits humains font partie intégrante de l'instauration de la confiance et d'une paix durable et, à cet égard, nous prenons acte des travaux de la Cour pénale spéciale et d'autres instances judiciaires, qui bénéficient aussi du soutien de la MINUSCA. Le développement économique inclusif et durable et les investissements indispensables ne sont possibles que dans un climat de paix et de sécurité durable et à long terme. L'égalité des genres et l'autonomisation socioéconomique des femmes doivent être au cœur de ces efforts.

Deuxièmement, la Slovénie se félicite de l'engagement du Gouvernement centrafricain à organiser des élections locales cette année. Des élections libres et régulières peuvent contribuer dans une large mesure à réduire les tensions intercommunautaires et à accroître la stabilité. À cet égard, nous exhortons la République centrafricaine à garantir la crédibilité du processus électoral, notamment en empêchant la diffusion de fausses informations et en assurant la participation pleine, véritable et sûre des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus électoraux, décisionnels et autres processus politiques. La communauté internationale peut jouer un rôle déterminant en aidant la République centrafricaine à organiser les élections comme prévu. Nous encourageons en outre le Gouvernement à veiller à ce que les autorités locales élues disposent d'outils et de moyens financiers suffisants pour s'acquitter de leur mandat et améliorer la vie de leurs concitoyens.

Enfin, nous demandons à la République centrafricaine d'honorer les engagements énoncés dans l'accord sur le statut des forces et de lever immédiatement toutes les restrictions qui limitent l'utilisation rapide et efficace des drones par la MINUSCA à tout moment de la journée. La MINUSCA doit bénéficier d'une liberté de circulation totale et sans restriction, avec un accès immédiat et sans entrave à l'ensemble du territoire centrafricain, y compris par voie aérienne et de nuit. Son utilisation sans restriction des drones n'est pas une simple question d'efficacité opérationnelle. Elle a aussi une incidence considérable sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sur le terrain.

Nous saluons les progrès accomplis sur certains volets du processus de paix et, malgré les difficultés persistantes, nous restons optimistes quant à la possibilité de briser le cycle de la violence et de faire progresser la République centrafricaine vers un avenir plus pacifique et plus prospère. Nous sommes prêts à l'accompagner dans cette voie.

**M. Hauri (Suisse) :** Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, pour son exposé. Je salue la participation du représentant de la République centrafricaine à cette séance. J'exprime mes sincères condoléances aux familles et aux pays fournisseurs de contingents qui ont eu à déplorer des victimes, notamment le Cameroun.

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu il y a cinq ans, a permis de réaliser des progrès notables en matière de stabilité, de sécurité et de paix en République centrafricaine, en dépit des défis persistants. Afin de consolider ces acquis et de poursuivre la marche vers une paix durable et inclusive dans le pays, trois aspects nous paraissent importants.

Premièrement, les efforts pour la pleine mise en œuvre de l'Accord politique doivent être soutenus et renforcés. La Suisse se félicite de la tenue de la revue stratégique de l'Accord politique et encourage le Gouvernement et les groupes armés encore actifs à y adhérer résolument et à poursuivre un dialogue constructif, y compris dans les provinces. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration durable et réussie des ex-combattants sont essentiels pour encourager d'autres acteurs armés à se joindre au processus. Par ailleurs, nous saluons l'annonce par le Président de la République centrafricaine de tenir des élections locales inclusives, transparentes, démocratiques et apaisées. Ce scrutin représentera une étape cruciale vers la décentralisation du processus de paix et l'ancrage de la démocratie.

Deuxièmement, les avancées sur les plans sécuritaire et humanitaire doivent être consolidées. La Suisse salue les efforts du Gouvernement et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Pour la première fois depuis plusieurs années, cette autorité est tangible dans certaines provinces. Nous observons positivement une diminution des besoins humanitaires d'urgence permettant une orientation accrue vers le développement durable. Cependant, la situation reste fragile et volatile dans certaines zones. L'intensification des activités des groupes armés en cette saison sèche, notamment dans les zones frontalières, menace la sécurité des civils. Leur protection doit rester une priorité. Cela est d'autant plus important que les effets du

changement climatique accentuent l'instabilité de la région. Dans ce contexte, la Suisse rappelle l'importance d'autoriser l'utilisation d'outils de reconnaissance, tels que des drones, à la MINUSCA pour la mise en œuvre de son mandat de protection des civils et surtout pour la sécurité de son personnel, notamment les Casques bleus. Ceci représente une responsabilité collective envers les pays fournisseurs de contingents et le personnel de la Mission.

Troisièmement, le respect des droits humains et l'accès à la justice sont des piliers fondamentaux de la réconciliation nationale et sont indispensables à une paix durable. La liberté d'expression et la liberté des médias sont des conditions importantes pour une société informée, participative et démocratique. À cet égard, nous exhortons les autorités et les médias centrafricains à veiller à la diffusion d'une information de qualité et à lutter contre la désinformation. Tout en saluant l'adoption de la politique nationale des droits de l'homme, nous encourageons les autorités à poursuivre leurs efforts dans la lutte contre l'impunité. L'ouverture d'une deuxième affaire par la Cour pénale spéciale et la tenue de plusieurs assises criminelles par les juridictions nationales constituent des avancées positives. De même, pour répondre aux aspirations de vérité de la population, étape fondamentale pour une réconciliation durable, il est essentiel que la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation soit désormais opérationnalisée.

En conclusion, la Suisse reste attachée à la quête de paix et de justice en Centrafrique. Elle appelle tous les groupes armés à déposer les armes et tous les acteurs centrafricains à s'engager dans la voie d'un dialogue démocratique inclusif et apaisé.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale Valentina Rugwabiza de son exposé. Nous saluons la participation du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

Nous constatons avec satisfaction que la situation en République centrafricaine continue d'évoluer favorablement. Avec l'appui de la communauté internationale, représentée par l'ONU, et des partenaires bilatéraux, dont la Russie, les autorités centrafricaines ont réussi à surmonter la phase la plus difficile de la lutte contre les groupes armés.

Cependant, les groupes les plus intransigeants, les plus importants et les plus aptes au combat n'ont pas renoncé à la lutte armée pour le pouvoir. Les attaques de groupes armés illégaux contre des ressortissants étrangers sont particulièrement préoccupantes. Nous adressons nos condoléances à nos collègues chinois à la suite de la mort et de la capture de plusieurs de leurs compatriotes lors d'attaques

menées par des militants contre des installations d'extraction de ressources naturelles. Nous sommes aussi préoccupés par l'apparition de nouveaux types d'armes meurtrières dans l'arsenal des opposants aux autorités centrafricaines légitimes. Des informations font notamment état de l'utilisation de drones. À la suite d'une attaque menée par ces moyens dans la localité de Kaga Bandoro le 10 décembre dernier, plusieurs spécialistes russes ont été tués et blessés. L'utilisation d'engins explosifs improvisés et de mines par des groupes armés suscite également notre inquiétude.

Il est important de souligner que les menaces à la sécurité émanent principalement des zones frontalières avec les pays voisins, en particulier le Tchad, le Soudan et le Cameroun. C'est pourquoi il importe, à ce stade, de soutenir les Centrafricains dans les efforts qu'ils déploient pour assurer la sécurité des frontières. Nous plaidons pour un renforcement de l'aide internationale à Bangui afin d'endiguer les mouvements transfrontaliers des groupes armés illégaux et les livraisons d'armes qui leur sont destinées. Nous saluons les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour renforcer la coordination et la coopération dans ce domaine avec les États de la région.

La situation autour du périmètre extérieur de la République centrafricaine a également une incidence sur les conditions humanitaires dans le pays. Nous sommes témoins d'une augmentation des besoins humanitaires en raison du conflit interne au Soudan et de l'instabilité croissante dans certaines régions du Tchad. La prise en charge des réfugiés en provenance des États voisins alourdit la charge qui pèse sur le budget de l'État centrafricain. À cet égard, en plus de mettre un terme à la politisation et à l'instrumentalisation de l'aide extérieure, il faut aussi financer intégralement l'appel humanitaire des Nations Unies pour la République centrafricaine pour 2024.

Nous nous félicitons de la détermination des dirigeants centrafricains à poursuivre l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route de Luanda. Nous prenons acte des mesures concrètes prises dans ce sens. Grâce aux efforts constants déployés, à ce jour, neuf des 14 groupes signataires de l'Accord politique se sont dissous. Des milliers d'ex-combattants ont déposé les armes et participent actuellement au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous appelons ceux qui continuent de lutter contre le Gouvernement à renoncer aux méthodes violentes et à s'engager dans un dialogue constructif avec Bangui.

Nous souhaitons aux autorités centrafricaines plein succès dans l'organisation des élections municipales prévues cette année. Il s'agit d'une étape importante pour

retrouver la voie d'une vie paisible. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour aider Bangui, par tous les moyens possibles, à attirer les ressources des donateurs afin de financer intégralement le fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux opérations électorales.

Nous appuyons l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et de ses dirigeants. La Mission reste un acteur important de la sécurité et fait partie intégrante des efforts globaux déployés pour lutter contre les groupes armés et protéger les civils. Nous remercions les contingents des pays fournisseurs de l'engagement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur devoir. Nous adressons nos condoléances au Gouvernement camerounais et à la famille du Casque bleu camerounais décédé le 15 janvier. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Nous sommes convaincus que la pleine mise en œuvre du mandat des soldats de la paix ne sera possible que si les contacts et la compréhension mutuelle avec les autorités du pays hôte sont maintenus. Nous appelons à régler tout différend dans le cadre d'un dialogue bilatéral constructif. Pour ce qui est des travaux à venir sur l'examen stratégique de la Mission, nous estimons qu'il est essentiel de consulter Bangui et, surtout, de mettre l'accent sur les priorités de l'État hôte.

Pour terminer, je voudrais préciser que la situation en République centrafricaine ne cesse de s'améliorer. De nombreux défis et problèmes subsistent, mais les progrès sont évidents et, surtout, la population et les dirigeants centrafricains se concentrent sur les voies et moyens d'avancer vers la paix et la prospérité.

Beaucoup a été fait grâce à l'appui de notre pays, qui a fourni une assistance à un moment difficile, dans le respect des normes du droit international et en informant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Dans ce contexte, la position que certains membres du Conseil de sécurité, au premier rang desquels les États-Unis, expriment régulièrement dans le cadre des séances consacrées à la République centrafricaine, est tout à fait regrettable. Les représentants des États-Unis brossent systématiquement un tableau sombre de la situation. Ils refusent de reconnaître les succès de Bangui et ont recours à n'importe quel prétexte pour critiquer les autorités. C'est le cas de tous les pays où Washington ne parvient pas à atteindre ses objectifs. Cependant, nous n'entendons pas de telles évaluations au sujet d'autres situations où des violations graves sont commises à grande échelle. Hier, nous avons

entendu Washington couvrir sans vergogne ses alliés. La République centrafricaine est un pays souverain, et elle est libre de choisir avec qui elle coopère.

Nous continuerons d'apporter tout notre soutien à nos amis centrafricains dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans leur pays. Nous espérons que rien ne viendra compromettre cette tendance positive.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Nzessioue** (République centrafricaine) : Je voudrais vous remercier une fois de plus, Madame la Présidente, de l'organisation de cette séance, qui met à l'ordre du jour la République centrafricaine.

Je fais cette déclaration au nom de S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger.

« Je vous prie de bien vouloir accepter, Madame la Présidente, les vives félicitations de la République centrafricaine pour votre présidence du Conseil pour ce mois de février, ainsi que pour votre mandat débuté le mois dernier au sein du Conseil. Ces félicitations s'adressent également à l'ensemble des nouveaux membres non permanents. La République centrafricaine formule le vœu que votre engagement respectif et votre dynamisme contribueront de manière efficace aux travaux du Conseil et lui permettront de remplir sa mission première, qui est celle du rétablissement de la paix et de la sécurité dans le monde, ce qui malheureusement s'apparente de plus en plus à une chimère.

Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, pour la présentation de son rapport (S/2024/170) et saisir l'opportunité pour saluer une fois de plus son leadership qui a permis non seulement de normaliser les relations entre la République centrafricaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) mais aussi, l'accomplissement de progrès substantiels dans la mise en œuvre de son mandat. La République centrafricaine reste convaincue que l'évaluation indépendante de la MINUSCA qui sera réalisée donnera une occasion supplémentaire après 10 ans de présence sur le territoire national de renforcer l'efficacité et l'efficacités de la Mission au service d'un retour à la stabilité et à une paix durable en République centrafricaine.

Je voudrais donc à cet effet, saluer la désignation par le Secrétaire général de M. Edmond Mulet comme responsable devant conduire cette évaluation. Toutefois, je voudrais émettre une réserve quant à l'équipe constituée autour de ce dernier. La République centrafricaine voudrait réaffirmer une fois de plus son attachement au caractère indépendant de cette évaluation et considère à cet effet que les personnels des organismes de l'ONU, de la MINUSCA ou de ces entités ne sauraient être juge et partie dans ce processus. Nous espérons que les ajustements nécessaires seront apportés pour ne pas jeter d'entrée du discrédit sur l'ensemble de cet exercice.

La République centrafricaine a adopté en février son plan de réponse humanitaire pour l'année 2024, avec l'appui de ses partenaires dans la MINUSCA. Les mobilisations financières pour le plan 2023 n'ont pas été très optimales pour répondre de manière efficace et durable à cette problématique à laquelle viennent s'ajouter les attaques terroristes répétées des groupes armés et les conséquences des conflits armés dans les pays voisins et à l'échelle internationale. Dans cet environnement difficile, je tiens à saluer les efforts conjugués de la MINUSCA, des partenaires bilatéraux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des différents donateurs aux côtés des autorités centrafricaines qui ont permis la baisse significative du nombre de population en situation d'urgence. Cette baisse, due également à l'amélioration de la situation sécuritaire et à la mise en œuvre de certains programmes de développement, vient conforter la stratégie d'appui à la restauration de l'autorité de l'État sur tout le territoire. Cette stratégie doit se poursuivre et être renforcée pour appuyer le déploiement de nos forces de défense et de sécurité et du personnel administratif, sanitaire, éducatif et judiciaire, afin de consolider les acquis.

Nous sommes conscients que la restauration de l'autorité de l'État seule ne suffira pas à consolider la paix et la sécurité. C'est pourquoi la République centrafricaine met également l'accent sur le relèvement socioéconomique comme vecteur de stabilité. Le nouveau plan national de développement en cours d'élaboration associé aux différentes politiques menées notamment dans la dématérialisation de l'administration, le renforcement du système éducatif, la numérisation des secteurs économiques et financiers en vue d'une mobilisation accrue des ressources nationales, l'adoption

d'une loi anticorruption sont autant d'atouts qui nous permettront de progresser vers cet objectif. Malheureusement, la République centrafricaine fait face encore à d'énormes contraintes supplémentaires matérialisées par les mesures coercitives à son endroit via les sanctions appliquées dans le cadre du Processus de Kimberley et de l'embargo sur les armes, et l'instrumentalisation sans fin des institutions financières internationales qui la prive des ressources nécessaires dans sa quête d'atteinte des objectifs de développement durable ; de telle sorte que le principe universellement reconnu de ne laisser personne de côté apparaît de plus en plus pour les Centrafricains comme étant une vue de l'esprit.

Consolider la paix et la sécurité en République centrafricaine, c'est aussi la détermination sans faille de M. Faustin Touadera, Président de la République, Chef de l'État, et du Gouvernement, dans la mise en œuvre du processus conjoint de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et la feuille de route de Luanda. La session spéciale du Comité exécutif et de suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation tenue à Bangui, le 6 février, à l'occasion du cinquième anniversaire de sa mise en œuvre, a permis de mettre en lumière la volonté des parties prenantes de respecter leurs engagements y relatifs. Cette volonté, associée à la main tendue adressée aux groupes armés qui souhaitent regagner ce processus, et l'appel renouvelé du Président de la République à un dialogue politique avec l'opposition, témoignent de son ambition de régler les différends intercentrafricains par la voie du dialogue, pourvu que les autres parties soient de bonne foi.

Consolider la paix et la sécurité en République centrafricaine, c'est aussi tenir l'engagement de l'organisation des élections locales, fruit des recommandations du dialogue à la base de 2016, et donc, de l'aspiration du peuple centrafricain mais aussi, fruit de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation dont elle constitue un des engagements clefs. Elle est une réelle priorité et un levier non seulement pour restaurer l'autorité publique, mais aussi pour servir d'appui dans la décentralisation du processus politique et de paix que nous souhaitons tous. L'engagement annoncé du Gouvernement à hauteur de 4,5 millions de dollars, malgré les contraintes budgétaires, témoigne de la détermination du Président de la République et du Gouvernement à mener ce processus à terme.



Je tiens ici à remercier la MINUSCA pour son travail de sensibilisation aux côtés des autorités centrafricaines, afin d'encourager et de promouvoir l'implication des femmes dans ce processus. Ce travail est crucial puisqu'il permettra la parfaite mise en oeuvre du nouveau code électoral qui prévoit un scrutin de liste zébré, c'est-à-dire un homme, une femme ou l'inverse, s'inscrivant dans la droite ligne de la politique nationale sur la parité. En outre, il est aussi à réitérer que le Gouvernement, sous la très haute impulsion de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République et Chef de l'État, n'a cessé d'associer à tous les processus électoraux les Centrafricains de tous bords, en vue de résultats apaisés, transparents et crédibles. Ainsi, nous appelons les différents partenaires de la République centrafricaine à soutenir ce processus, gage d'une stabilité pérenne.

Consolider la paix et la sécurité en République centrafricaine, c'est aussi promouvoir la justice et l'état de droit. La République centrafricaine remercie les délégations qui ont mentionné cette problématique, mais regrette également le deux poids deux mesures de certains membres du Conseil. Là où des violations flagrantes et graves des droits humains et du droit international humanitaire se produisent, certains font vœu de silence et quand il s'agit de la République centrafricaine, subitement ils retrouvent tous la voix. Ces indignations à géométrie variable ne sont pas de nature à favoriser une compréhension mutuelle autour de ces questions essentielles et de conviction partagée.

Néanmoins, la République centrafricaine voudrait informer le Conseil que depuis l'adoption de sa politique nationale des droits de l'homme, elle a commencé sa mise en oeuvre à travers son plan d'action quinquennal axé autour des activités dans le domaine des droits civils et politiques, des droits sociaux, économiques et culturels, du droit à la paix et à la sécurité, au développement et à un environnement sain. Cette politique nationale prévoit un mécanisme de collaboration pour aller via les rapports d'un comité dédié déjà opérationnel vers la ratification des instruments internationaux en matière de droits de l'homme auxquels la République centrafricaine n'est pas encore partie. En outre, le Gouvernement poursuit la mise en oeuvre de son plan sectoriel de justice qui consiste à augmenter l'offre et faciliter l'accès à la justice par, entre autres, l'accroissement de la fonctionnalité et l'opérationnalisation des juridictions dans l'arrière-pays malgré quelques défis sécuritaires et

matériels, l'adoption de textes sur la protection des victimes et des témoins, et l'adoption et la promulgation de la loi sur l'aide légale aux victimes.

En sus des sessions criminelles des cours d'appel et de la cour martiale qui ont permis de juger un nombre important des affaires de crimes contre les femmes et les enfants, le Gouvernement a mis en place une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et liées au conflit. Du 15 au 17 novembre 2023, une table ronde sur la lutte contre l'impunité pour les crimes de violences sexuelles liées au conflit en République centrafricaine a été organisée à Bangui avec la participation et le soutien très actif du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Cette table ronde qui s'est voulue inclusive avait pour ambition d'échanger sur la mise en oeuvre des priorités nationales en matière de réponse judiciaire aux violences sexuelles liées au conflit en République centrafricaine mais aussi, d'aborder les différentes réponses possibles en matière de service aux victimes notamment la problématique de réparation et d'aide juridictionnelle légale.

Les recommandations issues de ladite table ronde seront présentées ce 26 février lors d'une réunion dédiée à la Mission permanente du Japon, avec le concours du Bureau de la Représentante spéciale, que je veux ici tous deux remercier pour leur engagement aux côtés de la République centrafricaine. J'invite par conséquent tous les membres du Conseil à être présents à cette réunion qui sera l'occasion d'un dialogue ouvert sur cette thématique avec le Ministre d'État chargé de la justice, de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance, Garde des sceaux et la Ministre de l'action humanitaire.

Consolider la paix et la sécurité en République centrafricaine, c'est d'abord et avant tout relever les défis sécuritaires imposés par les groupes terroristes de la Coalition des patriotes pour le changement. Malgré leur affaiblissement, ces derniers continuent de mener des actions terroristes et de s'en prendre à la population civile, aux acteurs humanitaires, à la MINUSCA et aux différentes positions de nos forces de défense et de sécurité, avec des moyens qui suscitent de plus en plus d'interrogations, notamment en ce qui concerne l'utilisation croissante de mines antipersonnel et de drones et l'occupation de différentes positions le long des frontières.

Suite aux multiples violations de l'espace aérien centrafricain par des survols de drones non identifiés qui larguent des explosifs sur la position de nos forces de défense et de sécurité, y compris la population civile, occasionnant d'importants dégâts, le Gouvernement a pris des mesures, le 3 février, suspendant les vols de drones. Le 21 février 2023, une réunion s'est tenue avec le commandant de la force de la MINUSCA et l'état-major des armées, qui a permis au Ministre de la défense de prendre une circulaire pour une dérogation à cette mesure, qui a été accordée aux forces de défense et de sécurité et à la MINUSCA.

En outre, la République centrafricaine a fait le choix de renforcer sa coopération avec les pays voisins dans le domaine sécuritaire et de poursuivre le dialogue bilatéral régulier, notamment avec le Tchad, le Soudan du Sud, la République du Congo et le Cameroun. Dans cette perspective, la mise en œuvre du plan d'action décennal de la politique nationale de gestion des frontières revêt un caractère important qu'il convient de soutenir, y compris la stratégie nationale de réengagement des groupes armés dans le processus de paix.

Dans cet environnement complexe dans lequel évolue la République centrafricaine, le Conseil de sécurité ne saurait être une pierre d'achoppement qui viendrait renforcer notre vulnérabilité. Je veux faire allusion ici à la notification faite le 14 novembre 2023 par un membre permanent du Conseil de sécurité pour l'acheminement de matériel militaire en République centrafricaine pour des opérations dont le Gouvernement ignore tout. Cette notification sans consultation préalable des autorités centrafricaines interroge sur le sens que le Conseil, et plus particulièrement ce membre, donne au respect de la souveraineté des États. La République centrafricaine voudrait dénoncer ici ces pratiques d'un autre temps, et, à défaut d'avoir jusque-là de réponse satisfaisante, elle sollicite du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine des éléments d'appréciation qui justifieraient cette notification sans concertation avec la partie centrafricaine. Nous souhaitons également connaître les règles de procédure du

Comité en matière de vérification des notifications qui lui sont soumises. Il y va de sa crédibilité.

En outre, des informations persistantes en provenance de sources américaines circulent et font état de ce que les autorités centrafricaines auraient confisqué, à l'aéroport de Bangui, les passeports de cinq ressortissants américains travaillant pour le compte de la MINUSCA. Selon les mêmes sources, les sujets américains en Centrafrique sont maltraités. En effet, je tiens, du haut de cette tribune, à signifier que la République centrafricaine est un État légal et respectueux des instruments juridiques. À aucun moment, la MINUSCA n'a informé les autorités centrafricaines de la présence de cinq sujets américains de son rang, en dépit des dispositions pertinentes de l'Accord de siège. Voilà ce qui justifie la brève confiscation de leurs passeports. D'ailleurs, lors de l'audience que j'ai accordée à l'Ambassadrice des États-Unis à Bangui le 22 janvier, ensemble, nous avons fait le tour de cette question et aplani les malentendus, ce qu'elle a confirmé lors de son intervention radiodiffusée sur les ondes d'une radio privée le 19 février. En somme, le véritable problème ici concerne la subordination de l'entrée en terre centrafricaine à l'obtention de visas, ce que beaucoup de pays n'observent pas. C'est pour cela que le 8 février, j'ai organisé une grande réunion avec toutes les représentations diplomatiques en République centrafricaine, réunion au cours de laquelle des orientations précises ont été données sur les conditions de délivrance de visas d'entrée. Il y va de la préservation de la sécurité de la République centrafricaine.

Pour finir, je voudrais réitérer la volonté de la République centrafricaine de travailler avec toutes les bonnes volontés qui voudront l'accompagner dans le relèvement de ces nombreux défis. Nous savons compter sur le soutien sans faille du Conseil de sécurité et de la MINUSCA dans ce processus qui, tel des Argonautes des temps modernes, nous aide à retrouver notre toison d'or qu'est la paix. »

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 35.*